

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations Débat d'orientations budgétaires 2014

DEL-2014-001

Numéro de la délibération : 2014/001

Nomenclature ACTES: Finances locales, décisions budgétaires

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 15/01/2014

Date de convocation du conseil : 09/01/2014

Date d'affichage de la convocation : 09/01/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents: M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Julie ORINEL par Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Martine PIERRE par M. Jean-Paul JARNO, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Étaient absentes: Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Laëtitia LE DOARÉ.

Débat d'orientations budgétaires 2014

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

En application du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant le vote du budget lui même.

Nous vous proposons:

De prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014 s'est tenu dans les conditions requises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 janvier 2014

LE MAIRE Henri LE DORZE

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LE MAIRE Henri LE DORZE

Ville de PONTIVY

Débat d'orientations budgétaires de l'année 2014













Préambule

Préalablement à l'examen et au vote du budget, le débat sur les orientations budgétaires permet :

- d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville
- de prendre connaissance des orientations de la loi de finances pour l'année 2014
- de définir les axes de notre politique pour l'année 2014 et de préparer le budget
- de vérifier que nos choix ne mettent pas en cause les équilibres financiers futurs.

Le budget sera présenté au conseil municipal du **10 février 2014** afin de disposer du temps nécessaire à la connaissance de toutes les données utiles à la recherche de l'équilibre (dotations, subventions, participations...)

Ce débat d'orientations budgétaires est le sixième et dernier de ce mandat. Il doit être l'occasion d'examiner rétrospectivement, la structure et l'évolution de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais aussi de réaliser une étude prospective afin de prendre en compte un nouveau contexte financier et d'évaluer nos marges de manœuvres futures.

Cette prospective prend aussi en compte les enjeux et les orientations de l'Agenda 21.

Ainsi, ce document dont il convient de préciser qu'il n'est pas décisionnel et pas formellement soumis à un vote de la part de l'assemblée délibérante, traite successivement des points suivants :

- ♦ Situation financière de la ville : examen rétrospectif 2008-2013.
- ♦ Prospective financière 2014- 2017.
- Synthèse.

PARTIE I - Rétrospective financière

1. Situation financière de la ville

Au moment de débattre des orientations budgétaires, il faut rappeler les données financières caractérisant la situation de notre ville afin d'examiner leur évolution et de faire apparaître les tendances qui orienteront nos choix pour l'avenir.

Successivement, les thèmes suivants seront examinés :

- ♦ Recettes de fonctionnement
 - ♦ Nature et évolution depuis 2008
 - ♦ Analyse des recettes de fiscalité
 - ♦ Analyse des concours de l'Etat
- ♦ Dépenses de fonctionnement
 - ♦ Nature et évolution depuis 2008
- ♦ Analyse des marges d'autofinancement.
- Point sur les investissements et leur financement.
- ♦ Analyse de l'endettement.

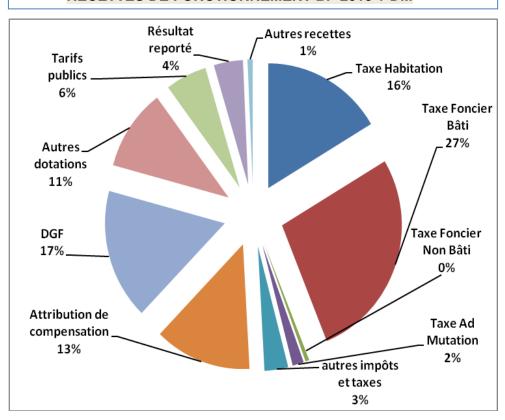
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.11 Nature et importance des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Les impôts ou la fiscalité qui représentent **44,4** % des recettes (taxe d'habitation TH, taxe sur le foncier bâti FB, taxe sur le foncier non bâti FNB)
- La dotation globale de fonctionnement DGF qui représente 17 % des recettes
- Les autres dotations et compensations DSU, DSR, Dot Nat Péréguation, aides CAF et collectivités ... : **10,6** %
- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versée par Pontivy Communauté représentant **13,1** % des recettes.
- Les autres impôts et taxes constituant 3,2 % des recettes
- La Taxe additionnelle aux droits de mutation qui représente **1,5** % des recettes (baisse en 2012 après 2 années de hausse et une baisse importante en 2009 du fait de la crise immobilière).
- Les produits des services: 5,6 %.
- Les recettes diverses (atténuation de charges de personnels) et les travaux en régie:0,7 %
- Le résultat reporté de l'exercice 2012 : 3.9 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2013 + DM



1.12 Evolution des recettes de fonctionnement de 2008 à 2012.

								Montar € par H	nt 2012 abitant**
RECETTES en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013 provisoire	Evolution moyenne/an 2008/2012	Pontivy	Bretagne
Impôts locaux (TH,FB,FNB)	5 935 575	6 199 477	6 373 065	6 641 613	6 850 019	7 034 967	3,65%	464	485
autres impôts et taxes	616 813	474 705	608 424	691 484	773 029	776 983	5,74%	52	60
dont droits de mutation	302 258	205 065	259 228	300 908	238 498	225 927	-5,95%		
Attribution de compensation et DSC	2 330 733	2 331 837	2 359 873	2 284 732	2 104 228	2 067 379	-2,52%	143	136
Dotations et participations	4 867 570	4 436 988	4 627 006	4 595 200	4 446 683	4 397 075	-2,24%		
dont dotations de l'Etat (DGF,DSR,DSU,DNP)	3 613 793	3 443 070	3 474 548	3 525 983	3 562 725	3 579 310	-0,36%	241	201
Produits des services	860 363	847 417	780 414	906 245	831 833	890 192	-0,84%		
Atténuation de charges	178 189	119 518	170 323	147 768	97 346	80 682	-14,03%		
TOTAL RECETTES REELLES*	14 789 243	14 409 941	14 919 105	15 267 042	15 101 098	15 247 279	0,52%	1 026	1 076

^{*} hors recettes exceptionnelles, produits en régie et produits financiers ** comparaison aux communes de même strate (10 à 20 000 habitants)

Les recettes réelles (hors produits financiers de la dette récupérable, travaux en régie et produits exceptionnels) ont progressé de 0,52 %
par an sur la période 2008-2012. En 2012 elles restent inférieures à la moyenne régionale (-50 € par habitant).

Cette faible progression est liée au transfert des compétences transport et petite enfance (baisse de l'attribution de compensation pour prendre en compte les transferts de charges, fin des subventions de la CAF et du Conseil Général pour la halte garderie et les transports). Cette progression est assurée par l'augmentation du produit fiscal et donc par le dynamisme des bases. Mais Il faut aussi noter que le produit fiscal par habitant est inférieur à la moyenne régionale de même strate démographique**.

Pour l'année 2014 et les années suivantes, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, la part des recettes liée au produit fiscal prendra encore plus d'importance. Depuis 2012, la ville bénéficie d'une nouvelle recette fiscale dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) : 34 314 € en 2012 et 87 952 € en 2013.

1.13 Analyse des recettes de fiscalité

1.13.1 Comparaison des taux d'imposition

Taux d'imposition	Taux 2013 Ville de PONTIVY	France entière Taux moyens 2012 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.	Bretagne* Taux moyens 2012 des communes de la strate 10 000 à 20 000 Habt	Morbihan* Taux moyens 2012 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.
Taux Taxe d'Habitation	14,46 %	15,75 %	17,72 %	16,09 %
Taux du Foncier Bâti	25,89 %	22,96 %	21,75 %	28,67 %
Taux du Foncier Non Bâti	52,56 %	59,62 %	56,38 %	53.91 %
Taux TEOM	6,75 %	9,48 %	7,29 %	7,94 %

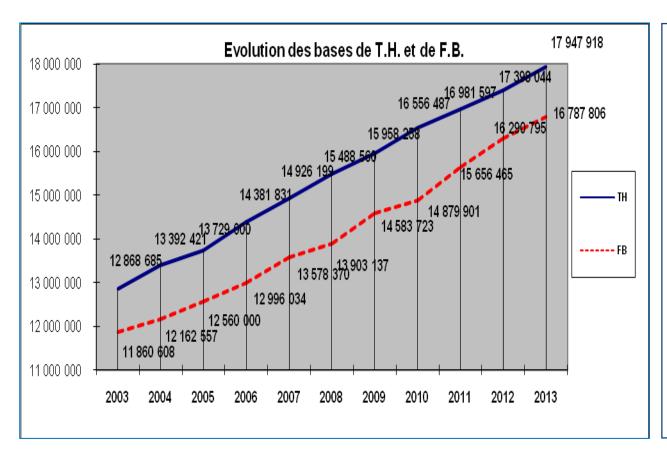
^{*}Source : direction générale des collectivités locales (D.G.C.L.) Bretagne : 25 communes ; Morbihan : 6 communes

Les taux des 3 taxes n'ont pas augmenté depuis 1996.

Le taux communal de Taxe d'Habitation (14,46 %) est inférieur à ceux pratiqués dans le Morbihan (16,09 %) et dans la région Bretagne (17,72 %) Concernant la taxe sur le Foncier Bâti (25,89 %), le taux est supérieur à la moyenne régionale (21,75 %) et inférieur à la moyenne départementale (28,67 %)

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue par Pontivy Communauté dans le cadre de sa compétence « collecte des déchets », le taux est inférieur à la moyenne départementale et régionale. Depuis 2012, le conseil communautaire a décidé de le réduire de 10% afin de favoriser le tri sélectif des déchets.

1.13.2 Evolution des bases fiscales de 2003 à 2013



L'ensemble des bases des trois taxes TH, FB et FNB progresse en 2013 de 3,1 % (+3.2 % en 2012).

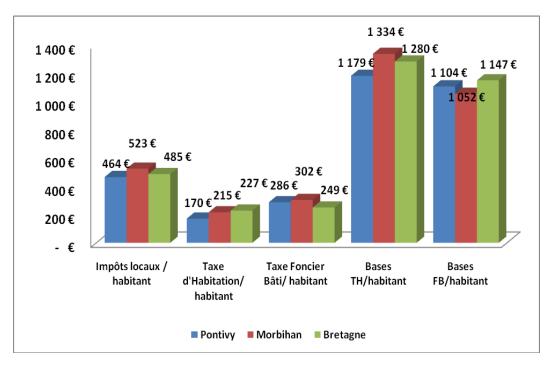
En 2013, la progression des bases de la TH est de 3,2 % (2,5 % en 2012) et celle du FB de +3,1 % (+4,1 % en 2012).

Les bases concernant les 3 taxes (TH, FB, FNB) ont eu une progression régulière équivalente à 3,4 % par an de 2003 à 2013.

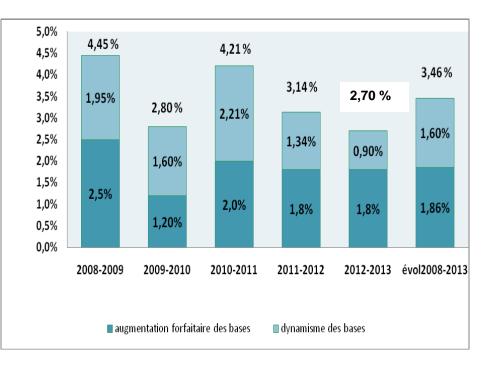
De 2003 à 2013 les bases TH augmentent de 3,4 % par an. Les bases FB ont évolué de façon similaire (+3,5 %par an)

1.13.3 Analyse du produit fiscal

Analyse des impôts locaux 2012*



Evolution du produit fiscal 2008-2013



*Source : direction générale des collectivités locales (D.G.C.L.) Bretagne : 26 communes ; Morbihan : 6 communes

Le produit fiscal global (combinaison des bases et des taux) par habitant (464 €) est inférieur aux moyennes départementale et régionale du fait de la faiblesse des bases et du taux de Taxe d'Habitation. En 2012, le produit fiscal représente 45,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit fiscal a progressé de 2,70 % en 2013 (+ 3,14 %en 2012). Il a évolué en moyenne de 3,46 % par an entre 2008 et 2013

En 2013, La TH représente 37 % du produit fiscal, la TFB représente 61,9 % du produit fiscal et la TFNB représente 1,1 % du produit fiscal.

1.14 Analyse des concours de l'Etat

							Evolution	Evolution moyenne/an
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2013	2008-2013
Dotations de l'Etat								
DGF	2 787 851	2 720 503	2 725 549	2 688 791	2 686 371	2 678 079	-0,31 %	
DSU	340 783	340 783	340 783	340 783	340 783	346 747	+1,75 %	
DSR	224 131	226 127	247 058	253 701	256 316	273 960	+6,88 %	
Dotation Nat Péréquation	261 028	155 657*	161 158*	242 708	277 453	280 524	+1,11 %	
Autres dotations	4 214	1 773	1 525	-	1 802			
TOTAL DOTATIONS	3 618 007	3 444 843	3 476 073	3 525 983	3 562 725	3 579 310	+0,47 %	-0,21%
Allocations compensatrices								
Compensation TH	285 852	288 458	305 116	293 593	310 058	308 422	-0,53 %	
Compensation TP	174 222	123 419	112 237	122 936	86 873	72 692	-16,32 %	
Compensation TF	116 607	105 937	100 401	103 929	80 507	84 643	+5,14 %	
autres compensations	2 135	1 453	2 735	1 404	1 271			
TOTAL COMPENSATIONS	607 195	578 816	519 267	520 489	521 862	465 757	-2,71 %	-4,25%

^{*} population DGF < 15 000 habitants

Les dotations de l'Etat pour participer aux dépenses de fonctionnement de la ville ont augmenté régulièrement jusqu'en 2008 (généralement en fonction de l'inflation). Ce n'est plus le cas depuis 2009. Le gel triennal (2011-2013) des dotations de l'Etat dégrade encore cette situation.

Ce sont notamment les allocations compensatrices qui subissent les baisses les plus importantes conformément aux lois de finances successives.

En 2013, l'ensemble des dotations et compensations a faiblement progressé (+0,09 %). Sur la période 2008-2013, il a baissé en moyenne de 0,73 % par an.

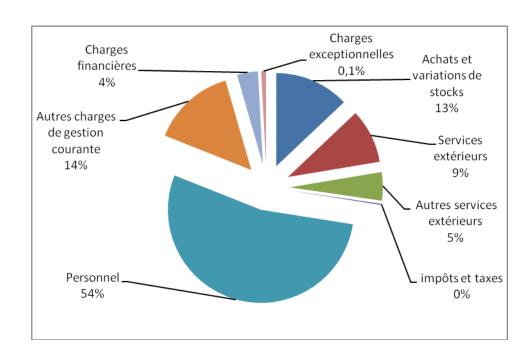
La Dotation Nationale de Péréquation fluctue en fonction du niveau de population DGF (effet de seuil à 15 000 habitants).

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.21 Nature et importance des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges de personnel qui représentent 53,5 % des dépenses. La ville assure ses différentes missions avec 177 agents (167 ETP) au 1^{er} janvier 2014
- Les charges à caractère général (27,5 %) qui sont liées aux achats et fournitures nécessaires pour le bon fonctionnement des services (compte 60), aux prestations des services extérieurs (compte 61et 62) et aux impôts et taxes dues par la commune (compte 63)
- Les autres charges de gestion courante (14,5 %) qui comprennent les indemnités des élus, la participation de la ville au CCAS et au SDIS, les subventions pour les écoles privées sous contrat, les subventions aux associations
- Les charges financières (3,6 %) qui sont des charges d'intérêts liées aux emprunts souscrits
- Les charges exceptionnelles (0,9%)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2013 + DM

1.22 Evolution des dépenses de fonctionnement de 2008 à 2012

								Montar (€ par ha	
DEPENSES en €	2008	2009	2010	2011	2012	2013 provisoire	Evolution moyenne/an 2008-2012	Pontivy	Bretagne
Personnel(C64)	6 730 120	6 836 515	6 809 704	6 688 602	6 579 639	6 795 582	-0,56%	439	491
Charges à caractère général	3 333 693	3 232 635	3 354 883	3 296 519	3 414 659	3 375 411	+0,60%	229	228
dont achats et variation de stocks(C60)	1 754 659	1 730 203	1 704 238	1 728 390	1 701 926	1 673 958	-0,76 %		
dont services extérieurs(C61)	732 409	718 202	844 089	720 750	1 009 805	1 128 943	+8,36 %		
dont autres services extérieurs(C62)	803 240	740 004	774 306	812 974	671 206	543 993	-4,39 %		
dont impôts et taxes(C63)	43 385	44 226	32 250	34 405	31 723	28 517	-7,53 %		
Autres charges de gestion courante(C65)	1 801 896	1 838 039	1 591 784	1 786 286	1 747 234	1 804 953	-0,77 %		
dont subventions	749 216	681 534	636 396	718 416	687 768	702 783	+5,85%	75	84
Charges financières	747 019	488 621	474 250	421 239	404 853	432 688	-14,2%	27 (25**)	32
Autres charges	18 469	1 804	5 207	4 628	9 489	105 139	-15,34%		
TOTAL DEPENSES REELLES	12 631 198	12 397 614	12 235 828	12 197 274	12 155 874	12 513 774	-0,95 %	833	952

^{*} communes de même strate démographique** intérêts dette nette

En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,34 % par rapport à 2011. Cette baisse est liée à la prise en compte en année pleine des transferts des compétences « petite enfance » et transports à Pontivy Communauté. Principal poste de dépenses, les frais de personnel (montant net) représentent 53,76 % des dépenses réelles de fonctionnement (Bretagne : 55,67 %) et 439 € par habitant (Bretagne : 491 € par habitant).

Sur la période 2008-2012, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 0,95 % par an, malgré l'inflation (1,7% sur la période). Sur cette période, il faut noter le règlement du contentieux OGEC en 2007,2008 et 2009 (compte « autres charges de gestion ».)

En 2013, la progression des frais de personnel de 3,3 % est liée notamment au recrutement d'agents pour assurer le fonctionnement de la piscine découverte, au recrutement des agents pour assurer le fonctionnement de l'Espace Kenere, au recrutement des 3 emplois d'avenir, au recrutement de la chargée de mission pour le quartier de Tréleau, au versement d'un capital décès, au GVT et à l'augmentation de diverses cotisations.

1.3 ANALYSE DES MARGES D'AUTOFINANCEMENT

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Pontivy 2012	Bretagne 2012
	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Provisoire	€ / habitant	€ / habitant
Recettes réelles de Fonctionnement (en €)	15 024 644	14 741 221	15 194 188	15 351 013	15 242 346	15 421 196	1 026*	1 076*
Dépenses réelles de Fonctionnement Hors prélèvement déficit ou excédent (en €)	12 631 198	12 397 614	12 235 828	12 197 274	12 155 874	12 513 774	817*	882*
Marge brute d'exploitation	2 393 446	2 343 607	2 958 361	3 153 739	3 086 472	2 907 423	209*	194*
= CAF Brute) (en €)								
Capital dette nette (en €)	729 092	594 713	498 826	511 748	620 140	723 739		
Marge nette d'autofinancement = CAF Nette (en €)	1 664 354	1 748 894	2 459 534	2 641 991	2 466 333	2 183 683	167**	120*

^{*} source DGCL 2012** CAF nette corrigée (dette nette)

L'autofinancement est indispensable pour développer les programmes d'investissement (études, travaux ou acquisitions) et en assurer une partie du financement.

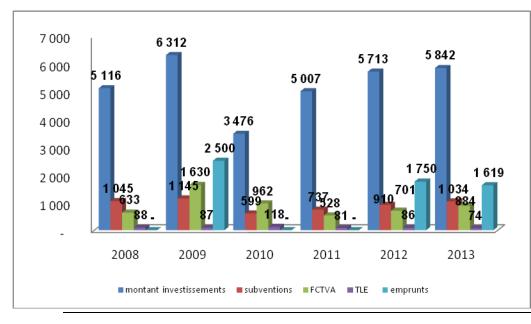
Il est mesuré par la capacité d'autofinancement nette. Une fois les dépenses réelles couvertes et le capital de l'annuité remboursé, la CAF Nette a été en moyenne de 2 196 221 € sur les 5 dernières années (2008 à 2012).

En 2012, la ville a dégagé une bonne capacité d'autofinancement de son programme d'investissement (167 € par habitant / 120 € par habitant au niveau régional).

La maîtrise des recettes de fonctionnement mais surtout des dépenses de fonctionnement est essentielle pour dégager de l'autofinancement. La gestion de l'endettement, avec ses conséquences sur les charges financières et le niveau de capital à rembourser, est aussi primordiale.

1.4 LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

En€	2008	2009	2010	2011	2012	2013 provisoire	Pontivy 2012	Bretagne 2012	moyenne /an 2008-2013	Ratios moyens /6ans
montant des investissements	5 116 150	6 311 190	3 475 805	5 006 654	5 712 513	5 841 844	394 €/hab	365 €/hab	5 244 026	355 €/hab
subventions	1 045 437	1 144 972	599 430	737 294	909 996	1 034 393	15,64 %	11,17 %	911 920	17,4 %
FCTVA	632 917	1 629 997	962 068	528 116	701 028	884 432	12,05 %	10,44 %	889 760	17 %
TLE-TA depuis 2012	87 805	86 846	117 739	80 994	85 824	74 199	1,6 %		88 901	1,7 %
emprunts	0	2 500 000	0	o	1 750 000	1 619 250	30,07 %	24,56 %	978 208	18,7 %



Avec un niveau d'investissement de 31 464 156 € sur la durée du mandat 2008-2013 soit 5 244 026 € par an et 355 € par habitant, la ville est bien au dessus de la moyenne régionale (320 €/habitant de 2008 à 2012)

Ce niveau d'investissement élevé est possible parce que la ville dégage des capacités d'autofinancement importantes mais aussi parce que les investissements ont été bien subventionnés (17,4 % des investissements sur la période). Toutefois, le niveau des subventions a fortement baissé en fin de période.

Le FCTVA, lié aux travaux réalisés l'année précédente, a permis de financer 17% des investissements. Le FCTVA a été abondé en 2009 du fait de l'engagement de la ville dans le plan de relance de l'Etat.

Le recours à l'emprunt, nécessaire à hauteur de 18,7 % sur cette période, reste modéré.

1.5 L'ENDETTEMENT

1.51 Niveau de la dette par habitant

Ce ratio Dette / population est un critère d'analyse de la situation financière de la Ville. Il doit être comparé au ratio moyen des communes de Bretagne de même strate démographique et jouant le même rôle de ville centre.

Pour l'année 2014, il s'agit de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice (hors emprunts nouveaux).

Tableau comparatif de la dette en capital

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Bretagne 2012*
Nombre d'habitants	15 044	14 469	14 632	14 695	14 758	14 860	15 169	
Dette nette totale								
Ville+eau+assainissement	14 481 K€	14 416 K€	15 777 K€	16 254 K€	9 364 K€**	10 494 K€**	11 390 K€	
Ratio Dette nette totale en € par habitant	962 €/HBT	996 €/HBT	1 078 €/HBT	1 106 €/HBT	-	-	-	
Dette nette ville	9 201 K€	8 465 K€	10 367K€	9 876 K€	9 364 K€	10 494 K€	11 390 K€	
Ratio dette nette ville en € par habitant	612 €/HBT	585 €/HBT	709 €/HBT	672 €/HBT	635 €/HBT	706 €/HBT	751 €/HBT	912 €/HBT

^{*}Source D.G.C.L.: Ratio moyen des villes de Bretagne et de la strate 10 000 à 20 000 habitants calculé à partir des budgets principaux. Dette totale /habitant au 31 décembre 2012

Le niveau d'endettement par habitant (751 € par habitant au 01/01/2014) a augmenté en 2013 mais reste nettement inférieur à la moyenne régionale (912 € au 31/12/12). Deux emprunts respectivement de 750 000 € et 869 250 € ont été contractés auprès du CMB et de la Caisse des Dépôts en 2013.

^{* *}A partir du 1^{er} janvier 2012, l'encours ne concerne plus que le budget ville, les services d'eau potable et d'assainissement ayant été transférés à Pontivy Communauté au 1^{er} juillet 2011

1.52 Capacité de remboursement de la dette

Le ratio « dette/épargne brute » exprime le nombre d'années d'épargne que la section de fonctionnement devrait dégager pour couvrir le remboursement du total de la dette.

Le niveau d'endettement à lui seul ne permet pas de caractériser la bonne ou la mauvaise santé financière d'une commune. Le ratio exprimant la capacité de remboursement est plus pertinent à cet égard puisqu'il prend en compte à la fois le niveau d'endettement et la capacité de la collectivité à épargner pour rembourser cette dette.

Ratios dette/épargne brute

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 Provisoire	Bretagne 2012*
Dette nette ville	8 465 K€	10 367 K€	9 876 K€	9 364 K€	10 494 K€	11 390 K€	
Épargne brute	2 378 K€	2 344 K€	2 958 K€	3 154 K€	3 088 K€	2 907 K€	
Ratio Dette/épargne brute	3,6 ans	4,4 ans	3,3 ans	3 ans	3,4 ans	3,9 ans	4,65 ans

^{*} Moyenne des communes de Bretagne de même strate démographique en 2012

En règle générale un ratio en deçà de 5 années traduit une bonne situation financière. De 5 à 10 ans, il convient d'être vigilant. Au-delà de 10 années la situation peut devenir délicate, le danger de surendettement existe.

Grâce à un niveau d'endettement maîtrisé et une bonne capacité d'autofinancement liée à la dynamique des recettes et à la maîtrise des dépenses, la ville a de bonnes capacités pour rembourser sa dette.

1.53 Evolution de l'annuité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital (annuité)	937 K€	793 K€	833 K€	948 K€	723 K€	773 K€	798 K€	857 K€	895 K€	888 K€	863 K€	875 K€
Intérêts (annuité)	490 K€	507 K€	421 K€	447 K€	433 K€	412 K€	382 K€	406 K€	337 K€	302 K€	268 K€	236 K€
Dette totale annuité	1 426 K€	1 300 K€	1 254 K€	1 395 K€	1 156 K€	1 185 K€	1 180 K€	1 263 K€	1 232 K€	1 190 K€	1 131 K€	1 111 K€
Dette récupérable capital	342 K€	304 K€	321 K€	328 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Dette récupérable intérêts	131 K€	97 K€	66 K€	33 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Dette récupérable totale	473 K€	401 K€	388 K€	361 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Annuité dette nette	953 K€	899 K€	867 K€	1 034 K€	<mark>1 156 K€</mark>	<mark>1 185 K€</mark>	<mark>1 180 K€</mark>	1 263 K€	1 232 K€	1 190 K€	1 131 K€	<mark>1 111 K€</mark>
Prélèvement rbt capital	595 K€	489 K€	512 K€	620 K€	723 K€	773 K€	798 K€	857 K€	895 K€	888 K€	863 K€	875 K€

En 2013, le montant de **l'annuité par habitant se situe à 78 €** (+8 €/2012), bien en deçà de la moyenne régionale (**104 € par habitant**). Hors emprunts nouveaux, le montant de l'annuité est relativement stable comme le montre le tableau de remboursement des emprunts contractés au 31/12/2013. Cette charge est tout à fait supportable par le budget de la ville.

*Dette récupérable : Il s'agissait

d'emprunts réalisés par la ville pour le compte de tiers mais la ville récupère en totalité auprès de ces mêmes tiers, le montant

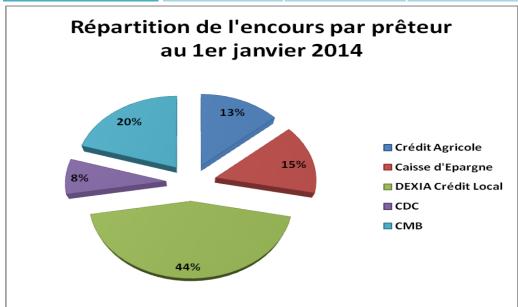
de l'annuité : Hôpital de PONTIVY Fin en 2012

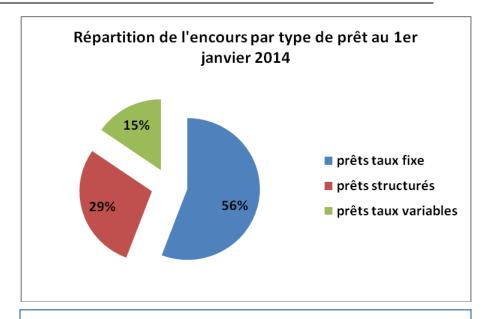
Tennis Fin en 2010 Budget eau et budget assainissement Fin en 2011

1.54 Caractéristiques de la dette

- Structure et coût de la dette

	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Encours dette globale	9 692 180	10 494 010	11 390 232
Taux moyen	4,04%	4,06 %	4,02%
Taux moyen des prêts à taux fixes	4,22%	4,26%	4,26 %
Taux moyen des prêts structurés	3,76%	3,76 %	3,76%
Taux moyen des prêts à taux variables		4,18 %	3,46 %
Durée moyenne résiduelle	13 ans et 7 mois	13 ans et 4 mois	13 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	7,7 ans	7 ans	7 ans





En 2013, la ville a contracté deux emprunts, le premier auprès du CMB d'un montant de 750 000 € au taux fixe de 3,8 %sur 15 ans et le second auprès de la Caisse des dépôts de 869 250 € aux taux variable de 2,25 %.(indexation Livret A)sur 20 ans

La ville a une structure de dette saine avec 56 % de l'encours de prêts à taux fixes et 15 % de l'encours de prêts à taux variables. Les deux prêts structurés (29 % de l'encours) présentent peu de risques compte tenu de l'indexation des taux retenue, soit des indices en euros pour l'un (Euribor 12 mois), soit des écarts d'indices en zone euro (écarts taux Court Terme et taux Long Terme) pour l'autre. Selon la charte Gissler, ils sont classés respectivement E1 et E3. La ville n'a donc pas de prêts toxiques (prêts classés F ou considérés hors charte).

CONCLUSION DE L'ANALYSE FINANCIERE

Au regard des différentes analyses présentées, à savoir la nature des recettes et leur évolution, la structure des dépenses et leur évolution, les capacités d'autofinancement dégagées et le niveau de l'endettement, nous pouvons affirmer que la situation financière de la ville est saine.

Et ce tout en assurant les missions de service public tant dans les domaines scolaires, culturels, sportifs, associatifs, de l'enfance jeunesse, de l'action sociale, tout en améliorant le cadre de vie au quotidien des Pontivyens. En effet, nous avons mené un programme d'investissements ambitieux (plus de 31 M€ sur la durée du dernier mandat) pour créer les équipements structurants, préserver notre patrimoine et améliorer ainsi l'attractivité de la ville. Et ce sans augmentation des taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat des ménages

Cette situation financière saine permet d'envisager l'avenir sereinement malgré les incertitudes liées à la crise économique et tout en prenant en compte l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales pour redresser les finances de notre pays. Elle va permettre d'améliorer encore nos services auprès des Pontivyens et de poursuivre la réalisation du programme d'investissements prévus sur les 4 années à venir, contribuant ainsi à l'activité économique et à l'emploi dans notre région.

PARTIE II – Orientations et prospective financière

1.1. Eléments de contexte

Pour réaliser cette **prospective financière** sur 4 ans et **préparer le budget 2014**, nous devons prendre en compte les éléments de la loi de finances 2014.

Loi de finances 2014

> Concours financiers de l'Etat

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction de l'endettement et du déficit public (3,6 % du PIB fin 2014) et ramener ainsi les comptes publics à l'équilibre structurel à moyen terme, les collectivités locales vont participer à l'effort de redressement des finances publiques.

La loi de finances 2014 prévoit une baisse de l'enveloppe normée de 1, 5 milliards d'€ en 2014 et en 2015 conformément aux conclusions du pacte de confiance et de stabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette baisse sera imputée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes totales, conformément aux préconisations du Comité des Finances Locales : soit − 840 M€ pour le bloc communal (56 %), - 476 M€ pour les départements (32 %) et − 184 M€ pour les régions (12 %). L'enveloppe de la DGF passera de 41,50 à 40,12 Mds d'€ (-3,3%)

Au sein du bloc communal, les communes contribueront à hauteur de 70 % (588 M€) et les EPCI pour 30 % (252 M€).

L'enveloppe globale de la dotation forfaitaire des communes sera donc minorée en 2014 d'un montant de 588 M€. Cette minoration sera répartie entre les communes au prorata de leurs Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), telles qu'elles ressortent des comptes de gestion 2012

Pour chaque commune, le montant de la baisse équivaut à **0,74** % **du montant des RRF.** Le montant obtenu sera prélevé sur la dotation forfaitaire perçue par la commune en 2014. Le montant de la diminution figurera explicitement sur les arrêtés de notification de la dotation forfaitaire. Il est ainsi prévu que ces arrêtés mentionnent :

- le montant de la dotation forfaitaire
- le montant de la « contribution de la commune au redressement des finances publiques »
- le solde, correspondant donc au montant de dotation forfaitaire réellement versé.

La dotation forfaitaire sera calculée selon les règles habituelles, à savoir une dotation de base qui évolue selon la démographie et un complément de garantie qui subira un écrêtement variant de 0 à 6 % selon le potentiel fiscal.

Les dotations de péréquation dites « verticales » doivent progresser de 60 Millions d'€uros pour la DSUCS (+4 %) et 39 Millions d'€uros pour la DSR (+ 4 %) contre 8.5 % en 2013. La Dotation Nationale de Péréquation progresse de 10 Millions d'€uros (+1,3 %). Cette hausse des crédits de la péréquation est financée au sein de l'enveloppe normée, par une diminution des variables d'ajustement. Elle est donc prise en charge par les collectivités locales.

Comme chaque année, la stabilisation des concours financiers est obtenue par les compensations d'exonérations fiscales qui jouent le rôle de variable d'ajustement en absorbant les baisses nécessaires à l'évolution positive des autres dotations. Une baisse de 10,2 % sera enregistrée sur ces compensations (-13.6% en 2013)

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est abondé de 11 M€ (total: 5.7 Milliards d' €uros). Compte tenu de l'augmentation du taux de TVA de 19,6% à 20 %, le taux est fixé à 15.761% des dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mesures de péréquation des ressources fiscales

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place par la loi de Finances 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, est passé de 150 M€ en 2012 à 360 M€ en 2013. La Loi de Finances 2014 confirme sa montée en puissance avec 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 et à partir de 2016 plus d'un milliard d'€uros.

Concernant les aspects fiscaux de la loi de finances,

Evolution des bases locatives

Les bases locatives des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti progressent forfaitairement de 0,9 %, taux correspondant à l'inflation constatée en 2013. La revalorisation des bases locatives a été plus élevée ces dernières années (+1,8 % en 2012, + 2 % en 2011, 1,2 % en 2010, +2,5 % en 2009).

Evolution des taux de TVA concernant les activités des collectivités

- Taux réduit maintenu à 5,5 % : cantines scolaires, produits alimentaires, abonnements pour les livraisons de gaz et d'électricité, billetterie spectacles vivants, travaux de rénovation thermique, création et rénovation de logements sociaux
- Taux intermédiaire passant de 7 % à 10 % : transports publics, travaux de rénovation des bâtiments, déchets ménagers
- -Taux normal passant de 19,6% à 20 % : biens et prestations de services

1.2. Orientations budgétaires 2014

Les orientations proposées pour 2014 s'inscrivent dans la continuité des orientations précédentes et permettent de préparer l'avenir :

- maintenir les taux d'imposition au niveau actuel
- poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- tout en assurant les missions et les services correspondant aux besoins de la population pontivyenne
- poursuivre notre politique d'investissement pour améliorer l'attractivité de la ville, aménager la ville et ses quartiers, améliorer les services et les équipements publics, faciliter la vie des associations et moderniser et équiper les services communaux
- mettre en œuvre le programme d'actions de l'Agenda 21 pour une ville responsable, pour une ville qui relie, pour une ville qui progresse et pour une ville partenaire.
 - mettre en place la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques et privées à partir de septembre 2014
 - poursuivre notre soutien aux associations

1.3. Hypothèses prises en compte dans la prospective

L'analyse prospective doit nous permettre de **préparer le budget 2014** en fonction du contexte évoqué ci-dessus et de vérifier que **nos choix pour l'année 2014**, ne mettront pas en cause les **équilibres financiers futurs**.

Pour réaliser cette prospective, les hypothèses retenues ont pour base les montants des recettes et des dépenses du compte administratif 2013 provisoire.

Cette analyse a un caractère purement prévisionnel.

1.3.1. Recettes de fonctionnement

1-Imposition directe (compte 7311)

L'hypothèse d'évolution du produit fiscal retenue, compte tenu du dynamisme des bases fiscales observé ces dernières années et de la loi de finances 2014 qui prévoit une hausse forfaitaire des bases de 0,9 %, est de + 1,8 % pour 2014 et les 3 années suivantes, sans augmentation des taux d'imposition communaux. Le produit fiscal 2014 est évalué à 7 161 161 € soit + 126 622 € par rapport à 2013.

2-Attribution de compensation (compte 737321)

L'attribution de compensation est stable à 1 921 001 €. La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste inchangée à 146 378 €.

3-Autres impôts et taxes (compte 73)

Le montant retenu pour les autres impôts et taxes (droits de mutation, taxe emplacements publicitaires, taxe électricité…) est de 689 031 €, soit le même montant qu'en 2013.

4-Fonds de péréquation de recettes fiscales : FPIC (compte 7325)

Il est prévu une augmentation des recettes conformément à la montée en puissance du Fonds de Péréquation Inter Communal. En 2014, la recette prévisionnelle 2014 est de 138 964 €.

5-D.G.F.et autres dotations de l'Etat (compte 74)

Pour 2014, le montant prévisionnel des dotations est estimée selon les règles habituelles confirmées par la loi de finances 2014:

- augmentation de la dotation de base en fonction de la population et baisse du complément de garantie de la dotation forfaitaire, stabilité de la Dotation de Solidarité Urbaine compte tenu du classement de la ville en 2013(472ème rang), hausse de la dotation de Solidarité Rurale (+ 4 %) et de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 1 %), baisse des compensations d'exonérations fiscales (- 5 %),

Le montant global des dotations se situera à 4 048 850 € (+0.09 % soit + 3 583 €)

En 2014 et 2015, ce montant est diminué de la contribution de la commune à hauteur de 0,74 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2012 soit 112 800 €.

Le montant prévisionnel des dotations perçues en 2014 et 2015 sera de donc de 3 935 850 € soit une baisse globale de 2,8 % par rapport au montant de 2013

Pour 2016 et 2017, la contribution au redressement des finances publiques est supprimée.

6-Autres dotations (compte 74)

Il s'agit des aides du Conseil régional, du Conseil général, de la Caisse des Allocations Familiales pour différentes actions en direction de l'enfance et de la jeunesse et de l'animation culturelle.

En 2014, la progression de ces aides est liée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques et privées de la commune. Les aides prévues sont de 45 € par élève pendant au moins une année pour l'Etat et de 54 € maximum par élève pendant 3 ans pour la CAF soit un montant prévisionnel de 140 679 € en année pleine pour 1 421 élèves.

Prévision 2014 : 397 769 €.

7-Produits des services et locations (comptes 70 et 752)

Il s'agit de prendre en compte les recettes liées aux différents services proposés par la ville (restauration scolaire, garderies, expositions, Château, centre aéré, CLSH, vacances pour tous, cimetières, occupation du domaine public, camping...) et aux locations d'immeubles et de salles.

Prévision 2014 produits des services : 695 388 € (en baisse pour prendre en compte la fin du remboursement des fluides de la piscine couverte par Pontivy Communauté)

Prévision 2014 location d'immeubles : 109 69 € (en baisse pour prendre en compte la fin de la location d'un immeuble au CMB)

Une progression de 1,5 % a été retenue sur la durée de la simulation.

8-Atténuation des charges de personnel (comptes 6419 et 6459)

Il s'agit des recettes liées aux remboursements des rémunérations des agents qui sont mis à disposition de l'office du tourisme et du SDIS et des remboursements de rémunérations des agents qui sont en congé de longue maladie. Prévision 2014 et suivantes: 85 002 € (= 2013)

9-Estimation du résultat reporté : 370 000 €

10-Produits exceptionnels: 107 660 € (vente du terrain de Kergrésil à la société Paulic)

1.3.2. Dépenses de fonctionnement

1-Charges de personnel (compte 64)

En 2014, un taux d'évolution des charges de personnels de + 2,5 % a été retenu pour prendre en compte :

- le Glissement Vieillesse Technicité de la masse salariale (avancements, changement de grades)
- la revalorisation des salaires des agents de catégorie C à compter du 1er février 2014
- l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2014
- les besoins en personnel d'animation pour assurer la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014
 - la suppression de la journée de carence en cas d'arrêt pour maladie
 - le remplacement de 2 agents en congé maternité
 - l'augmentation des cotisations retraite (part employeur)
 - l'organisation des élections (mise sous plis)

Prévision 2014 : 6 965 K€

Pour 2015, le taux d'évolution est de 3,5 % (mise en place des rythmes scolaires en année pleine)

Pour les 2 années suivantes, le même taux d'évolution de 2 % a été retenu.

2-Charges à caractère général

Préalable : Pour les charges à caractère général, il faut prendre en compte la hausse des taux de TVA. Le taux d'inflation prévisionnelle est de 1,3 % en 2014 (0,8 % en 2013)

2-1. Achats et variations de stocks (compte 60)

Sont enregistrés à ce compte les achats nécessaires au fonctionnement normal des services (gaz, électricité, eau, assainissement, carburants, fournitures d'entretien, fournitures administratives...)

Un taux d'évolution de 1,5 % par an a été retenu

Prévision 2014 : 1 699 067 €

2-2. Services extérieurs (compte 61)

Sont enregistrées à ce compte les prestations de services nécessaires au fonctionnement normal des services (restauration scolaire, locations, entretien de la voirie, du matériel et des bâtiments, maintenance, assurances, études, documentation...)

Un taux moyen d'évolution de 1,5 % par an a été retenu. Prévision 2014 : 1 145 877 €

2-3. Autres services extérieurs (compte 62)

Sont enregistrés à ce compte notamment les transports collectifs, les frais d'expositions, de spectacles et d'animation, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, frais d'affranchissement et de télécommunications...

Un taux moyen d'évolution de 1.5 % par an a été retenu. Prévision 2014 : 552 153 €

2-4.Impôts et taxes (compte 63)

La commune est redevable d'impôts et de taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxes sur les spectacles, SACEM)

Un taux moyen d'évolution de 1,5 % par an a été retenu.

Prévision 2014 : 28 945 €

2-5. Autres charges de gestion courante (compte 65)

Elles comprennent les indemnités des élus et les frais de formation, la contribution au service incendie, les subventions versées aux écoles privées sous contrat, les subventions aux associations et la subvention d'équilibre au CCAS.

En 2014, ces charges augmentent de 8 % pour prendre en compte :

- la participation de la ville aux frais de repas des élèves scolarisés dans les écoles privées en année pleine et selon le système du quotient familial
 - l'augmentation de la subvention aux écoles privées (hausse du montant du forfait individuel et des effectifs)
 - la contribution au SDIS (+ 0,7 %)
 - le soutien aux associations (+ 2 %).

Prévision 2014 : 1 940 324 €

Au-delà de 2014, une augmentation des dépenses de 2 % par an a été prévue.

2-6. Frais financiers

Le montant des frais financiers représente les intérêts des emprunts déjà réalisés (voir tableau d'emprunt page 16) et des emprunts à venir (emprunts reportés et nouveaux emprunts).

Le montant des emprunts reportés en 2014 est de 1 107 866 €. Leur réalisation est répartie sur 6 ans soit une réalisation de 738 577 € sur la période 2014-2017. Avec cette hypothèse, le montant des emprunts restants à réaliser au 1^{er} janvier 2018 sera de 369 289 €.

2-7. Charges exceptionnelles (compte 67)

La participation de la ville à hauteur de 100 000 € par an pour le quartier d'habitat du Talin a été inscrite pendant les 4 années de la prospective.

1.3.3. Dépenses et recettes d'investissement

1.3.3.1. Orientations générales concernant l'investissement:

Les investissements structurants impactant plusieurs exercices budgétaires sont gérés depuis 2012 selon la procédure AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier rapport et pour accroître la lisibilité budgétaire tant en prévision qu'en réalisation.

Les constructions de nouveaux équipements ainsi que la rénovation d'équipements existants devront répondre aux objectifs d'économie d'énergie, d'accessibilité et de sécurité pour s'inscrire dans les enjeux de l'Agenda 21 qui a été voté en 2012.

1.3.3.2. Programme d'investissement

Le programme d'investissement répond à plusieurs objectifs :

- 1- Renforcer l'attractivité de la Ville
 - travaux achevés en 2013 : construction de la médiathèque-archives, rénovation des bains douches : création d'un atelier d'artiste
 - travaux en cours : groupe scolaire de centre ville Jules Ferry
 - travaux démarrant en 2014 : aménagement d'une salle couverte pour les jeux d'adresse
- 2- Aménager la Ville et les quartiers
 - travaux achevés en 2013 : plan village Echantillon-Kerficelle, sectorisation du réseau d'éclairage public dans le quartier de Bolumet-Kerjalotte, renouvellement des bornes électriques (marchés et fêtes foraines) place Aristide Briand,
 - **-travaux en cours :** aménagement de l'Avenue de la Libération, réalisation du programme annuel de voirie, poursuite des acquisitions foncières, aménagements d'espaces verts,
 - travaux démarrant en 2014 : aménagement du quartier de Stival, sectorisation du réseau d'éclairage public dans le quartier de Château Gaillard,
 - -étude démarrant en 2014 : aménagement futur du quartier de Tréleau,

3- Améliorer les services et les équipements publics

- travaux achevés en 2013: travaux d'isolation thermique au Palais des Congrès, rénovation de la cour de l'école Paul Langevin, remplacement de la chaudière de l'école Albert Camus, rénovation du logement du gardien du Faubourg de Verdun, travaux de rénovation à la « Maison des Jeunes » renouvellement des bornes incendie, fin des travaux à la chapelle La Houssaye.
- travaux en cours: rénovation des retables de Saint Mériadec, extension du columbarium et reprise des concessions dans les cimetières, travaux annuels dans les écoles, mise à niveau annuelle des équipements sportifs, travaux d'aménagements de locaux au CTM, travaux au Palais des Congrès (chauffage, sanitaires...)
- travaux démarrant en 2014 : travaux d'entretien au Château des Rohan (cage d'escalier, drainage courtine sud, pavage entrée, vitraux, toilettes...), installation de la vidéo protection, restauration de l'œuvre de Pierre Cadre en salle du conseil municipal, poursuite du renouvellement des bornes incendie
- travaux à l'étude : préservation du patrimoine de l'église Saint Mériadec

4- Améliorer la vie des associations

- travaux achevés en 2013 : rénovation de l'immeuble rue Jouanno, mises aux normes électriques des locaux « cité Plessis »
- travaux à l'étude : locaux pour la Kerlenn Pondi,

5- Moderniser et équiper les services communaux

- travaux et opérations achevées en 2013 : renouvellement du matériel (tracteur, tondeuses...), achat d'un véhicule électrique, acquisition de matériels informatiques
- opérations en cours : programme annuel de renouvellement des matériels du CTM, des véhicules, du mobilier de voirie, des matériels informatiques et de téléphonie

1.1.1. L'investissement 2014-2017 et le financement

Le programme d'investissement est calé sur un niveau de 5 600 K € en 2014 et de 4 400 K € en 2015 et 4 000 K € les années suivantes. Compte tenu de la gestion des investissements par la procédure AP-CP (médiathèque-archives, groupe scolaire de centre ville Jules Ferry, aménagement de l'Avenue de la Libération, aménagement de Stival, salle de sports d'adresse, locaux pour la Kerlenn), les crédits de paiement concernant ces opérations et non utilisés en 2013 (emprunts) ont été supprimés (1 520 811 €) et seront réinscrits en 2014. Il en est de même des emprunts correspondants non réalisés.

Au 1^{er} janvier 2014, le montant des investissements reportés (qui ne sont pas gérés selon la procédure AP-CP) est donc de 1 453 630 €.

Programme d'investissement	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	TOTAUX 2014-2017
Total investissements	5 718 K€	5 841 K€	5 600 K€	4 400 K€	4 000 K€	4 000 K€	18 000 K€
Subventions	849 K€	990K€	430 K€	200 K€	200 K€	200 K€	1 030 K€
TA et amendes de police	140 K€	119K€	120K€	120 K€	120 K€	120 K€	480 K€
FC TVA	701 K€	884 K€	839 K€*	794 K€*	624 K€*	567 K€*	2 825 K€
Emprunts nouveaux	1 750 K€	1 619 K€	2 161 K€	1 936 K€	1 894 K€	2 205 K€	8 196 K €

^{*} Recettes calculées selon le taux de remboursement du F.C. T.V.A. : 15,482 % du montant des investissements de l'année N-1 (90% des investissements sont considérés éligibles). A partir de 2015, ce taux est porté à 15,761 % par la loi de finances 2014 pour prendre en compte l'augmentation du taux de TVA sur les investissements 2014 de 19.6 % à 20 %.

Les subventions prévues concernent notamment la construction du groupe scolaire de centre-ville, le programme annuel de voirie et les opérations de rénovation et de préservation du patrimoine de la ville.

1.1.2. Conditions retenues pour le recours à l'emprunt

Année	2014	2015	2016	2017
Taux	3 %*	4 %	4 %	4 %
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans

^{*} prise en compte des conditions de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une partie du financement (taux : 2,25 %)

2. Résultats prospective 2014-2017

2.1. Données de base

	CA 2012	CA 2013*	2014	2015	2016	2017
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT						
Total débit C21+C23-C211	5713	5842	5600	4400	4000	4000
FINANCEMENT DU PROGRAMME						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	328	0	0	0	0	0
Ressources externes d'investissement	1697	1993	1389	1114	944	887
Subventions spécifiques	849	990	430	200	200	200
Participations (Taxe Aménagement, Amendes police)	147	119	120	120	120	120
FCTVA année de base+1	701	884	839	794	624	567
ANNUITE D'EMPRUNTS						
Annuité année de base	1353	1156	1185	1180	1263	1232
Annuité des emprunts restant à réaliser			12	27	41	54
Taux retenus pour emprunts nouveaux			3,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Durée retenue pour emprunts nouveaux FONDS DE ROULEMENT			20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Besoin(-) ou utilisation(+) DONNEES DIVERSES ANNEE DE BASE						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	328					
Subventions participations, F.C.T.V.A., DGE	1697					
Emprunts restant à réaliser		1108				
HYPOTHESE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL PAR EMPRUNT		100	100	100	100	100

^{*} CA 2013 Provisoire

2.2. Hypothèses d'évolution des produits et des charges de fonctionnement

2.2. Hypotheses a evolution a	CA 2012	TAUX	CA 2013*	TAUX	2014	TAUX	2015	TAUX	2016	TAUX	2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15242	1,20%	15426	-0,22%	15392	1,03%	15551	1,71%	15817	0,79%	15942
C70 : Ventes de produits	719	4,0%	748	-7%	695	1,5%	706	1,5%	716	1,5%	727
C752 : Locations immeubles	113	25,9%	142	-23%	110	1,5%	111	1,5%	113	1,5%	115
C72 : Produits immobilisés (travaux en régie)	63	-37,6%	39		0		0		0		0
C73 : Impôts et taxes sauf C7311	737	-5,9%	693	0%	693	0%	693	0%	693	0%	693
C7311 : Imposition directe	6850	2,70%	7035	1,8%	7162	1,8%	7291	1,8%	7422	1,8%	7555
Fonds Péréquation InterCommunal	34	156,3%	88	58%	139	37%	190	28,0%	244	2,0%	249
C74 : Dotations de l'Etat:DGF,DSU,DSR,DNP,COMP,,,	4041	0,09%	4045	-2,7%	3936	0,0%	3936	2,9%	4048	0%	4048
C74: autres dotations	405	-13,1%	352	13%	398	19%	471	-9%	429	-6%	403
737321 : Attribution de compensation et DSC	2104	-1,8%	2067	0%	2067	0%	2067	0%	2067	0%	2067
C6419-C6459 Atténuation de charge personnel.	97	-12,7%	85	0%	85	0%	85	0%	85	0%	85
C76 : Produits financiers	34	-99,0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
C77 produits exceptionnels	45	191,2%	131	0%	108	0%	0	0%	0	0%	0
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11751	2,8%	12081	2,95%	12437	2,69%	12771	1,85%	13007	1,85%	13247
C60 : Achats et variations de stocks	1702	-1,6%	1674	1,5%	1699	1,5%	1725	1,5%	1750	1,5%	1777
C61 : Services extérieurs	1010	11,8%	1129	1,5%	1146	1,5%	1163	1,5%	1181	1,5%	1198
C62 : Autres services extérieurs	671	-19,0%	544	1,5%	552	1,5%	560	1,5%	569	1,5%	577
C63 : impôts et taxes sauf C6332-3-6-8	32	-10,1%	29	1,5%	29	1,5%	29	1,5%	30	1,5%	30
C64 : Charges de personnel + C6332-3-6-8	6580	3,3%	6796	2,5%	6965	3,5%	7209	2%	7353	2%	7501
C65 : Autres charges de gestion courante	1747	3,3%	1805	8%	1940	2%	1979	2%	2019	2%	2059
C66, et 67 (sauf C6611 et 68)	9	1008%	105	0%	105	0%	105	0%	105	0%	105
C6611 : Intérêts des emprunts (pour mémoire)	405		433		450		494		595		604

2.3. Résultats de la simulation

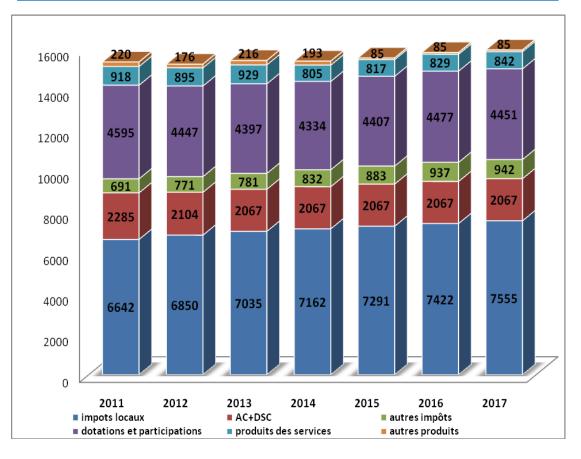
2.5. Resultats de la simi	CA2012	Taux	CA2013*	Taux	2014	Taux	2015	Taux	2016	Taux	2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15242	1,20%	15426	-0,22%	15392	1,03%	15551	1,71%	15817	0,79%	15942
Produit d'exploitation du domaine	895	3,9%	929	-13,4%	805	1,5%	817	1,5%	829	1,5%	842
Dotations de l'état et autres subventions	4447	-1,1%	4397	-1,4%	4334	1,7%	4407	1,6%	4477	-0,6%	4451
Impôts directs	771	1,3%	781	6,5%	832	6,2%	883	6,0%	937	0,5%	942
Contributions directes	6850	2,7%	7035								
Augmentation induite des bases	0		0	1,8%	7162	1,8%	7291	1,8%	7422	1,8%	7555
Attribution Compensation et Dot Solidarité Com	2104	-1,8%	2067	0,0%	2067		2067		2067		2067
Produits divers	176	22,8%	216	-10,8%	193	-55,9%	85	0,0%	85	0,0%	85
CHARGES COURANTES	11751	2,81%	12081	2,95%	12437	2,69%	12771	1,85%	13007	1,85%	13247
Fournitures de services	3383	-1,1%	3347	1,5%	3397	1,5%	3448	1,5%	3500	1,5%	3552
Frais de personnel	6580	3,3%	6796	2,5%	6965	3,5%	7209	2,0%	7353	2,0%	7501
Transferts versés	1747	3,3%	1805	7,5%	1940	2,0%	1979	2,0%	2019	2,0%	2059
Autres charges	41	224,3%	134	0,3%	134	0,3%	135	0,3%	135	0,3%	135
ANNUITE DE LA DETTE	1353	-17,0%	1156	9,3%	1275	10,9%	1431	13,2%	1648	7,8%	1787
Annuité en cours année de base	1353		1156		1185		1180		1263		1232
Annuité emprunts reportés					12		27		41		54
Annuité emprunts contractés en 2014					78		145		145		145
Annuité emprunts contractés en 2015							78		142		142
Annuité emprunts contractés en 2016									57		139
Annuité emprunts contractés en 2017											74
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	2138		2188		1680		1349		1162		908
RESSOURCES INTERNES D'INVESTISSEMENT	328		0		0		0		0		0
Résultat global disponible de l'exercice	747		621		370		0		0		0
AUTOFINANCEMENT CORRIGE	3214		2809		2050		1349		1162		908
RESSOURCES EXTERNES							1010				
D'INVESTISSEMENT	3447		3612		3550		3051		2838		3092
Subventions participations	1697		1993		1389		1114		944		887
EMPRUNTS	1750		1619		2161		1936		1894		2205
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	4910		4802		3439		2464		2106		1795
PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	5713		5842		5600		4400		4000		4000

3. Analyse des résultats de la simulation 2014-2017

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

15817 15009 14741 15194 15351 15242 15426 15392 15551 15942 16000 13247 14000 12143 11909 11762 11776 11751 12081 12000 10000 8000 6000 4000 2000 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 Recettes de fonctionnement ■ Dépenses de fonctionnement

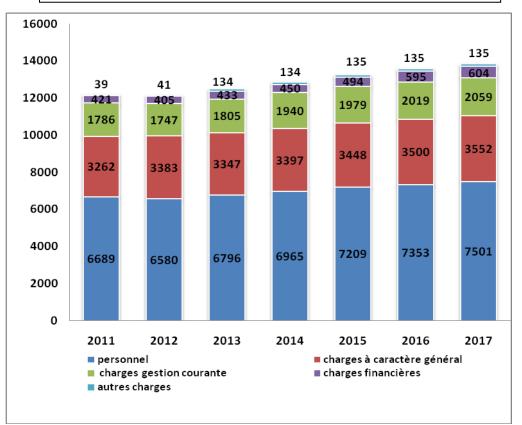
Evolution détaillée des recettes de fonctionnement

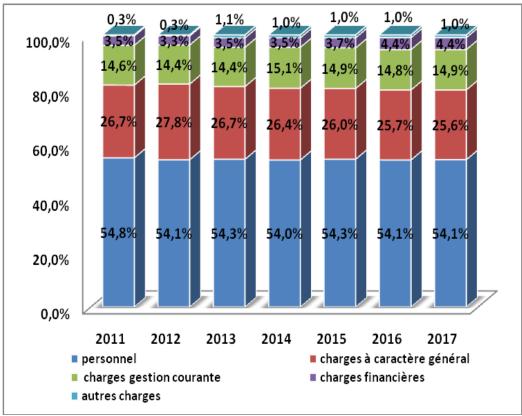


Compte tenu des hypothèses prises,

Malgré une baisse des recettes de fonctionnement en 2014 du fait de la contribution de la ville au redressement des finances publiques, elles progressent en moyenne de 0,83 % par an sur la période 2013-2017 essentiellement du fait de l'évolution du produit fiscal des 3 taxes et de l'aide de l'Etat et de la CAF pour la mise en place des rythmes scolaires.

Evolution détaillée des dépenses de fonctionnement



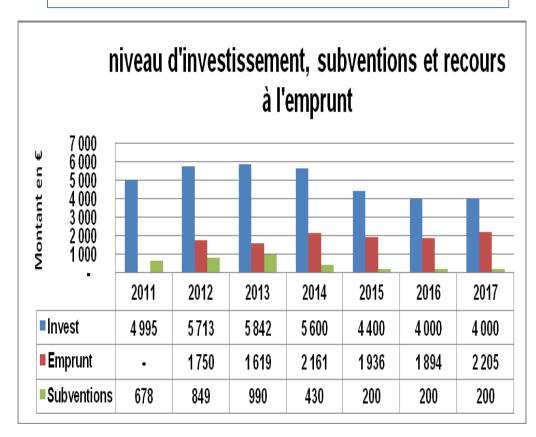


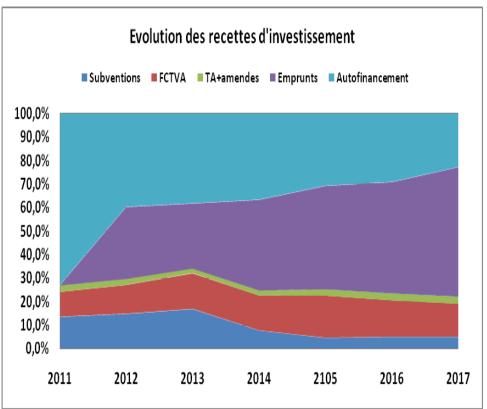
Compte tenu des hypothèses prises,

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,33 % par an entre 2013 et 2017

Après avoir diminué en 2011 et 2012 compte tenu des transferts de compétences, après avoir augmenté en 2013 (médiathèque-archives, piscine découverte, emplois d'avenir...) les dépenses de personnel progressent de 2,5 % et de 3.5 % en 2014 et 2015 (mise en place des rythmes scolaires). Sur la période étudiée, elles représentent environ 54 % des dépenses réelles sur la période étudiée.

Financement des investissements

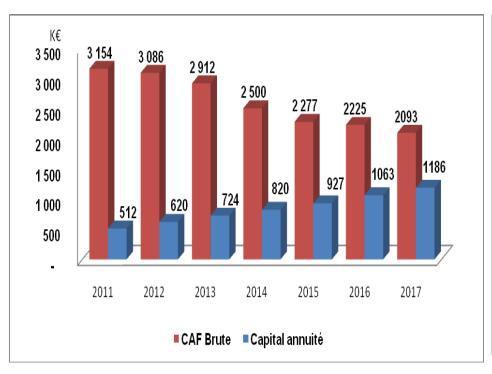


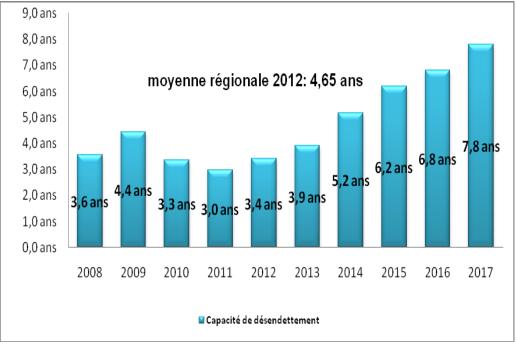


Compte tenu des hypothèses prises concernant le fonctionnement, compte tenu du niveau d'investissement retenu, compte tenu de la baisse prévisionnelle des subventions, le recours à l'emprunt devient plus important mais il sera possible de reconsidérer le niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissements dès 2015 si cela est nécessaire.

Evolution de la capacité d'autofinancement

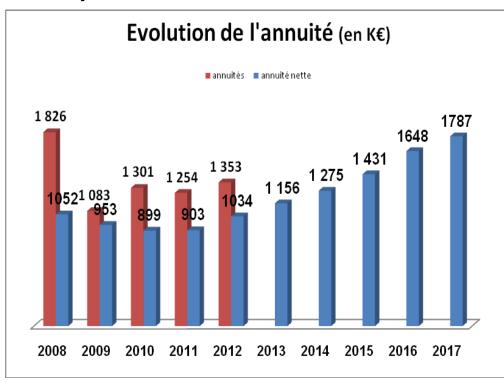
Evolution de la capacité de désendettement

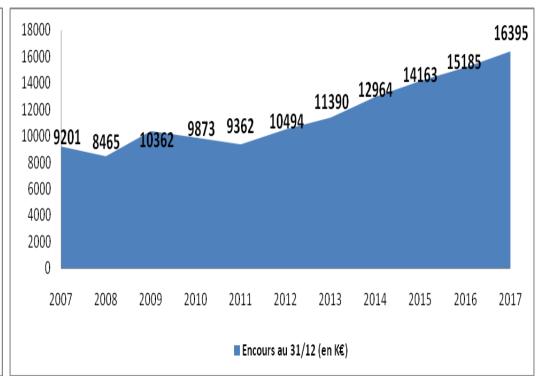




La capacité d'autofinancement brute se maintient à un niveau élevé et permet de faire face au remboursement du capital de l'annuité et de dégager une bonne capacité d'autofinancement nette des investissements. La capacité de désendettement qui prend en compte le niveau d'endettement et la maîtrise des recettes et des dépenses de fonctionnement reste correcte même en 2017 (inférieure à 10 ans).

Analyse de l'endettement





Le niveau de l'annuité reste bien maitrisé. En 2014 le montant de l'annuité par habitant reste modéré (84 €/habitant). En 2017, le montant d'annuité par habitant se situe à 118 € soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne régionale 2012(104 €). A noter en 2012 la fin du remboursement des emprunts de la dette récupérable.

Le recours à l'emprunt (45.5 % des investissements sur la période) augmente parce que les investissements programmés à partir de 2014 mobilisent peu de subventions (5,7 %). Il passe de 38,6 % en 2013 à 55,1 % en 2017.

Le niveau de la dette reste cependant acceptable (1076 € par habitant).

6- Synthèse

Prospective 2014 - 2017

Hypothèses retenues :

Stabilité de la fiscalité Pas d'augmentation des taux d'imposition

Dotations de l'Etat Baisse de 112 800 € en 2014 et 2015

Une progression des recettes Produits de fonctionnement +0,83 % en moyenne/an

Une progression des dépenses de fonctionnement + 2,33 % en moyenne/an

Un programme d'investissements de 18 000 K€ sur 4 ans 4 500 K€/an d'investissements

Une réalisation de 2014 à 2017 de 2/3 des emprunts reportés 739 **K**€

Une hypothèse de subventions d'investissements liées aux opérations prévues 257 K€ par an

L'application de ces hypothèses entraîne pour 2014:

Une annuité qui progresse mais qui reste supportable 1 275 K€ soit 84 € par habitant

Un autofinancement net positif correct 2 050 K€ soit 36,6 % du montant de investissement

Une bonne capacité d'investissement 3 404 K€

Un recours à l'emprunt plus important 2 161 K€ soit 38.6 % de l'investissement

Une capacité de désendettement de 5,2 ans

Un niveau d'endettement de **854 €/habitant**

L'application de ces hypothèses entraîne sur la période 2014-2017:

Une annuité qui progresse mais qui reste supportable 1 537 K€ en moyenne sur 4 ans soit 101 € par habitant

Un autofinancement net positif correct 1 356 K€ en moyenne soit 30,1 % du montant des investissements

Une bonne capacité d'investissement 2 440 K€ en moyenne

Un recours à l'emprunt plus important 2060 K€ en moyenne soit 45,8 % du montant des investissements

Une capacité de désendettement qui atteint 7,9 ans en 2017

Un niveau d'endettement de 1 076 €/habitant en 2017

Conclusion

En conclusion, et dans le cadre de la préparation du budget 2014, nous pouvons dire que les orientations retenues offrent des garanties pour maintenir nos marges de manœuvre dans un contexte de maîtrise des finances publiques qui exige des collectivités une gestion fiable et responsable.

Au travers de ce DOB, nous affirmons notre volonté de concilier deux niveaux de priorité. Nous répondons en effet aux enjeux nationaux par notre contribution active à la réduction de la dette publique et à la mise en place des rythmes scolaires, tout en poursuivant notre ambition locale, au service des Pontivyennes et des Pontivyens, par l'amélioration de leur cadre de vie et la montée en qualité de nos équipements collectifs.

Le mandat s'achève. Il est important de laisser des comptes solides, sans ombre au tableau, à la future équipe municipale. Nous avons su mobiliser des aides substantielles pour concrétiser les projets validés par la population et tenir les échéanciers, tout en faisant face aux investissements imprévus (St Joseph, Pont Neuf...). Je pense que les Pontivyennes et les Pontivyens peuvent donner quitus à la bonne gestion de la ville par la municipalité en place, nos finances sont saines.

Mais à l'avenir, il faudra être encore plus vigilant pour maintenir un bon niveau d'investissement. C'est pourquoi, soucieux d'équilibrer également l'effort du contribuable dans le temps, nous dégageons aujourd'hui une capacité d'autofinancement à même de répondre aux attentes de la population et d'anticiper le développement de notre territoire, appelé dans un avenir proche à rejoindre le rang des autres communautés d'agglomération bretonnes.

Dans cette perspective, nous avons des atouts pour jouer le rôle moteur de ville centre :

- une bonne capacité d'autofinancement des investissements grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi grâce à des recettes dynamiques
 - une bonne maitrise de l'endettement avec un encours nettement inférieur à la moyenne régionale
 - une pression fiscale inférieure à la moyenne régionale
 - une démographie qui progresse de façon régulière

Cette vigilance est un facteur de confiance non négligeable, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Notre politique d'investissement continuera à mettre au premier plan des priorités, l'attractivité de Pontivy, la vitalité de notre tissu économique et le soutien à l'emploi local.

La prospective que je vous ai présentée ce soir atteste d'une situation financière saine et offre des perspectives d'investissement soutenu sans augmentation des taux d'imposition.

